

Organisateur :  
Association L.I.S. (Loisirs, Initiatives et Sports)  
1 rue du Maréchal Foch 59178 BRILLON  
[lis.brillon@gmail.com](mailto:lis.brillon@gmail.com)



Dimanche 19 avril 2026

à BRILLON



## Randonnée de PRINTEMPS

**Randonnée pédestre  
de 6,2 kms en PLAINE**

*Rendez-vous à 9h15 sous la Halle  
derrière la Mairie*

*Prévoir une tenue adaptée  
et de bonnes chaussures*

→ En cas d'alerte météo orange, la sortie serait annulée.



Délégués pour l'organisation de l'événement  
Jean-Pierre Skrypczak (06 08 95 66 68)  
Michel Martin (06 73 87 55 72)



Avec le soutien de la Mairie de BRILLON

Pour une organisation optimale, les inscriptions sont à faire parvenir pour le 9 avril 2026 au 69 rue Poincaré ou au 78 rue Foch à Brillon. Inscription fixée à 4 € pour les adultes. Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Au retour POT de l'AMITIE.

Organisée par l'association  
LIS (Loisirs, Initiatives et Sports) de Brillon.



Avec le soutien de la Mairie de BRILLON

## Randonnée de Printemps du 19 avril 2026 Règlement

- Marche ouverte à tous. Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents et restent sous leur responsabilité.
- Parcours unique (boucle de 6,2 km environ) au départ de la Halle de Brillon
- Rendez-vous sous la Halle derrière la Mairie de Brillon à 9h15 pour le départ à 9h30 depuis le parc. Retour sous la Halle derrière la Mairie.
- Encadrement de la randonnée assurée par l'encadrement et les bénévoles de la L.I.S.
- Pour une sécurité optimale, il est indispensable de toujours garder le contact avec le groupe qui vous précède et celui qui vous suit.
- Chaque participant s'engage à vérifier que son état de santé est compatible avec cette marche.
- Chaque participant s'engage à être couvert par une assurance individuelle accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer et une assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers pour eux (et leurs enfants qui les accompagnent).
- Assurances «Responsabilité civile» : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de **MAIF** Contrat **N4777618P**.

Les conditions sanitaires sont actuellement correctes.  
Néanmoins il est important et plus prudent de rester vigilant.  
Merci de continuer à respecter les gestes barrière.

Si les conditions venaient à se dégrader à nouveau, la marche se fera en respectant le protocole sanitaire établi selon les directives de nos Instances Sanitaires et de la Fédération Française de Randonnée en vigueur au jour de la randonnée et qui vous sera communiqué.

## Randonnée de Printemps du 19 avril 2026 Bulletin d'inscription

A faire parvenir pour le 9 avril 2026 avec le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la L.I.S. au 69 rue Poincaré ou au 78 Foch à Brillon.

Nom, Prénom et résidence du ou des participants	N° téléphone (*)	date de naissance

**Mail du contact du groupe (\*)** : .....

**(\*) indispensable**, pour le cas où nous aurions besoin de vous contacter avant ou pendant la randonnée.

Je soussigné(e), ....., ainsi que les personnes inscrites sur ce bulletin :

- déclarons avoir pris connaissance du règlement et en acceptons les conditions.
- déclarons sur l'honneur avoir fait vérifier notre état de santé et que celui-ci ne présente aucune contre-indication à la participation à cette marche.
- déclarons être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accidents.
- autorisons les organisateurs à utiliser, sans contrepartie, les photos prises lors de cet événement et sur lequel nous figurerions dans des publications et informations de la LIS ou de la commune de Brillon.

Signature indispensable :

(Signature des parents pour les mineurs)

**Attention** : Le soussigné et les personnes inscrites sur ce bulletin ne pourra(ont) participer à la randonnée qu'après avoir signé ce bulletin.